

Idéologies de l'identité nationale et formes de citoyenneté

Laurent Bazin

► To cite this version:

Laurent Bazin. Idéologies de l'identité nationale et formes de citoyenneté: Une réflexion comparative (Côte-d'Ivoire, France, Ouzbékistan). Tolan J., El Annabi H., Lebdai B., Laurent F., Krause G. Enjeux identitaires en mutations (Europe et bassin méditerranéen), Peter Lang, pp.35-60, 2013. <halshs-00957256>

HAL Id: halshs-00957256

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00957256>

Submitted on 9 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Idéologies de l'identité nationale et formes de citoyenneté. Une réflexion comparative (Côte-d'Ivoire, France, Ouzbékistan)

Laurent Bazin
CNRS-CLERSÉ

Pré-publication d'un texte publié dans :

Tolan J., El Annabi H., Lebdaï B., Laurent F., Krause G. (eds) :

Enjeux identitaires en mutations (Europe et bassin méditerranéen). Bern, éd. Peter Lang, 2013.

(Texte issu d'une communication aux 2^e journées Nantes-Tunis : « l'État dans les enjeux identitaires », Université de Nantes, 6-7 juin 2011).

Résumé

Ce texte confronte les idéologies de l'identité nationale en France, en Côte d'Ivoire et en Ouzbékistan, trois pays dans lesquels l'auteur a mené des recherches ethnologiques. Dans les trois cas, la notion d'identité nationale surgit au tournant des années 1990, est instituée par l'État, suscite d'interminables débats politico-médiatiques et se trouve nourrie et entretenue par le champ intellectuel. Le texte établit que des processus similaires sont en jeu dans ces trois pays pourtant très différents. Il vise à montrer que les États contemporains se caractérisent par la formulation d'idéologies de l'identité nationale, sur laquelle des régimes politiques de nature très diverse tentent d'asseoir une légitimité émoussée par la mondialisation et le néolibéralisme, rompant ainsi avec la période antérieure dominée par des idéologies nationalistes modernisatrices, où l'État affirmait sa souveraineté sur la maîtrise de l'économie et l'idée de transformer la société. Ce recentrement de la légitimité de l'État sur l'idéologie de l'identité nationale modifie en profondeur la notion même de citoyenneté ; il n'unifie pas, comme le prétendent ses promoteurs, car sa logique intrinsèque est d'exclure et non d'intégrer. Il déstabilise en profondeur la société et provoque sa désagrégation.

Mots clés

Identité nationale – Laïcité – Valeurs républicaines – Islam – Ivoirité – O'zbekchilik – Légitimité – Citoyenneté – Désagrégation – France – Côte d'Ivoire – Ouzbékistan

Laurent Bazin est anthropologue au CNRS, ancien membre du Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques. Il est actuellement (2014) en mise à disposition de l'Institut de recherche pour le développement (IRD), membre du CESSMA (Centre d'études en sciences sociales sur les mondes africains, américains et asiatique), en accueil à la faculté de sciences sociales de l'université d'Oran (Algérie).

Voir aussi <http://clerse.univ-lille1.fr/spip.php?article115>

En guise d'introduction

« Le gouvernement norvégien est naïf, ils n'ont pas pris la mesure du danger que représente l'immigration [...] et le terrorisme [islamique] international » — affirmait, durant l'été 2011, Jean-Marie Le Pen à propos du massacre de dizaines de militants travaillistes par un partisan de l'extrême droite survenu à Oslo. « L'islam reste une menace, les élites minimisent le danger de son expansion » titre, comme en écho, Michèle Tribalat dans une page du *Monde* du 14 octobre 2011. L'islam menaçant, des élites complices... ou peut-être naïves... en choisissant de placer son propos sous cet intitulé, Michèle Tribalat l'inscrivait d'emblée dans ce qui fait le cœur de la rhétorique du Front national depuis une vingtaine d'années. Les leaders de ce parti auraient d'ailleurs sans doute tort de s'en réjouir, tant leurs idées semblent aujourd'hui reprises, banalisées, disséminées, dispersées au point de leur échapper. Ce texte de Michèle Tribalat n'était d'ailleurs pas spontané, mais correspondait à une commande du *Monde* pour faire contrepoint à d'autres articles dans une énième mise en scène d'un « débat » sur « l'islam des banlieues », ici au prétexte de la parution d'un rapport dirigé par Gilles Kepel. Le texte en question est un condensé du dernier ouvrage de Michèle Tribalat qui a fait l'objet d'une ample publicisation, par exemple sur le site web du mouvement Riposte laïque. L'on ne s'embarrasse plus guère désormais de la distinction entre musulmans et islamistes, entre islam et terrorisme, entre croyants et fondamentalistes « fanatiques », précaution de langage généralement oubliée par son énonciateur dès qu'elle avait été prononcée, mais qui était encore de rigueur il y a quelques années en France pour tout discours qui voulait mettre en cause l'islam en tant que tel. De ce point de vue d'ailleurs, les propos tenus l'été dernier par J.-M. Le Pen ont pris du retard sur d'autres courants de pensée.

Si, en introduction de ce chapitre, je m'attarde sur le texte de Michèle Tribalat, ce n'est pas en raison d'une quelconque pertinence scientifique, ni même pour lui dénier son caractère scientifique — l'auteure est sans conteste une démographe. Ce n'est pas non plus pour lui reconnaître une quelconque importance dans le champ scientifique français, bien qu'elle soit sans doute à sa manière une précurseuse. Elle est connue pour avoir déclenché des polémiques scientifiques à la fin des années 1990 autour de la revendication des « statistiques ethniques », et pour avoir introduit dans son ouvrage *Faire France*, la catégorie de « Français de souche ». L'intérêt de ce texte publié dans le quotidien français de référence, c'est précisément son caractère de document, qui illustre la mécanique de production de l'idéologie de l'identité nationale. Cette mécanique consiste, dans le contexte français, à mettre en scène l'affrontement fantasmatique entre une « identité nationale » autochtone et un islam désigné comme étranger, emblématisant à lui seul une altérité considérée comme menaçante. On reviendra plus loin sur la manière dont cette notion a été introduite en 2007 dans le champ politique français par Nicolas Sarkozy, avant d'être instituée à travers la dénomination d'un ministère, et de se répandre dans le champ médiatique et scientifique. Notons néanmoins au passage que le fameux « débat » sur l'identité nationale ordonné à l'automne 2009 par le ministre de l'immigration et de l'identité nationale, s'il n'a pas connu le succès escompté par son commanditaire, s'est néanmoins focalisé strictement et uniquement sur l'exclusion de l'islam de cette énigmatique et problématique « identité nationale », dont tout contenu positif est bien évidemment introuvable.

Le caractère remarquable du texte de Michèle Tribalat tient à son procédé discursif explicite, appuyé par une posture scientifique. C'est tout d'abord l'idée d'autochtonie qui retient l'attention, puisqu'elle introduit le texte. En effet, la notion d'autochtonie demeure en général implicite dans les débats français autour de l'identité nationale, dont elle constitue pourtant l'arrière-plan. De quoi est donc faite cette autochtonie ? L'idée est amenée par l'auteure en préambule pour définir l'islam comme extérieur à l'espace français et européen :

l'islam, argumente-t-elle, n'est pas « autochtone » en Europe, il a été amené par les immigrants. Le texte se termine sur l'affirmation que l'islam affecte bel et bien « nos » modes de vie, et qu'il dégrade d'ores et déjà la république et la démocratie, par des pressions qui restreignent la liberté d'expression. L'ensemble de l'article est parcouru de part en part par un « nous », toujours opposé aux musulmans qu'il exclut ; un « nous » comme schème itératif, qui tisse un lien entre la population autochtone et la république, excluant les musulmans. La population autochtone n'est donc plus définie ici comme étant des « Français de souche » — à l'instar de la catégorie « ethnique » qu'elle revendiquait dans *Faire France* — mais elle est définie doublement par opposition à l'islam et par son lien avec la république et la démocratie. On peut d'emblée remarquer la similitude avec la justification que Nicolas Sarkozy donnait de sa notion d'« identité nationale » lorsqu'il l'a propulsée sur le devant de la scène médiatique durant la campagne électorale de 2007. A ses détracteurs qui l'accusaient d'en revenir à une conception raciale ou ethnique d'une pureté de la nation, il rétorquait que l'identité nationale se caractérisait par l'adhésion aux valeurs de la république. Aussitôt élu en 2007, il instituait un ministère de l'immigration et de l'identité nationale, fixait à ce dernier un objectif libellé exclusivement en terme du nombre d'étrangers « irréguliers » à expulser, et promouvait à des postes ministériels des icônes d'origine nord-africaine et subsaharienne — Rachida Dati, Rama Yade, Fadéla Amara — qui se mirent en scène comme ardentes défenseuses des « valeurs de la république ». Le génie politique de Nicolas Sarkozy est précisément d'avoir emprunté cette notion d'identité nationale élaborée par les intellectuels d'extrême droite dans les années 1980¹, et de l'avoir détachée de son contenu « racial » pour l'associer à la rhétorique des « valeurs de la république » et du « modèle républicain d'intégration » qui fut inventée par la gauche durant la même décennie. L'« identité nationale » à la française opère la synthèse entre deux versions jusqu'alors opposées d'une même production idéologique nationaliste apparue dans les années 1980. Si cette synthèse apparaît soudain si « évidente » en 2007, c'est que ces deux conceptions reposent sur une logique identique de politisation de l'immigration, de rejet des étrangers et de refoulement dans la catégorie d'étrangers des fractions sociales allogènes (« issues de l'immigration », désormais « issues de la diversité »). Cela fait 30 ans qu'en France, le monde politique, médiatique et, surtout, intellectuel, débat de l'incompatibilité supposée de l'islam et des « valeurs de la république ».

Quant à Michèle Tribalat, elle ne fait donc que réitérer dans son texte un procédé qui revient systématiquement dans les médias français : elle se place en position de disserter sur l'islam, en s'adressant à son auditoire — le « nous » qui est ici assumé comme étant celui des autochtones — sans qu'à aucun moment les « autres », musulmans, ne soient imaginés comme des protagonistes du débat en question : ils ne sont que l'objet de la discussion, et en l'occurrence de l'inquiétude puisque le but de ce texte est uniquement de démontrer qu'ils constituent une menace. Si l'on pose, comme elle semble le faire, que la démocratie repose sur la liberté du débat public de l'ensemble des citoyens, on est bien contraints de remarquer que la communauté des citoyens semble se réduire dans son idée à la communauté des « autochtones », excluant une partie des citoyens sur la double base de leur religion et de leur origine extérieure. Les musulmans, qui ne sont pas autochtones, qui ne font pas partie du « nous », ne sont pas des protagonistes du débat qui occupe la communauté des citoyens : ce ne sont donc pas tout à fait des citoyens. Ce mode de raisonnement, à vrai dire, me semble bien plus menaçant pour la démocratie (quel que soit le jugement que l'on porte sur la démocratie en France) qu'une supposée restriction de la liberté d'expression dont l'islam serait crédité.

¹ G. Noiriel : *A quoi sert l'identité nationale ?* Marseille, Agone, 2007.

Une telle naïveté dans l'analyse des limitations posées à la liberté d'expression fait quand même sourire, certes tristement. Dans le moment même où paraissait son article, les médias français évoquaient la commémoration du massacre du 17 octobre 1961 et présentaient au public, de façon très partielle mais néanmoins claire, les mécanismes qui ont permis que survienne cet événement et que l'on impose le silence sur les dizaines de morts repêchés durant des semaines dans la Seine. On se demande bien en quoi la population autochtone « d'avant l'arrivée des immigrants musulmans » serait porteuse d'une démocratie garantissant la liberté d'expression, le respect des droits de l'homme, la laïcité² ou tout autre « valeur républicaine » que l'islam viendrait aujourd'hui menacer. C'est un non-sens historique qui indique bien en quoi l'idée d'autochtonie explicitée plus haut est purement fantasmatique.

Pour saisir ce qui est en jeu dans les vifs débats français autour de l'islam et l'association entre autochtonie et république qu'ils inscrivent en creux, il faut sortir de ces débats et les comprendre en les situant par rapport aux processus politiques et idéologiques à l'œuvre dans le monde. De ce point de vue, il est très utile d'appréhender le contexte français à partir de la comparaison avec d'autres situations nationales, en apparence très différentes.

Le surgissement d'idéologies de l'identité nationale

Les États contemporains se caractérisent par la formulation d'idéologies de l'identité nationale, sur laquelle des régimes politiques de nature très diverse tentent d'asseoir une légitimité émoussée par la mondialisation et le néolibéralisme³. Il s'agit d'une rupture essentielle par rapport à la période antérieure dominée par des idéologies nationalistes modernisatrices, où l'État affirmait sa souveraineté sur la maîtrise de l'économie et l'idée de transformer la société. Ces processus se repèrent par exemple dans deux pays dans lesquels j'ai mené des recherches, l'Ouzbékistan et la Côte d'Ivoire⁴. Ces deux contextes nationaux se présentent comme des antipodes et peuvent néanmoins servir de cas d'école pour réfléchir sur la situation française.

Tout d'abord, il convient de remarquer que, comme pour la France, le surgissement d'idéologies de l'identité nationale se présente comme un brusque retournement dans le cas de la Côte d'Ivoire aussi bien que dans celui de l'Ouzbékistan. Il repose bien entendu dans ces deux exemples sur des processus historiques plus anciens, mais la notion d'identité nationale apparaît soudainement et s'avère aussitôt extrêmement envahissante. Il s'agit donc d'analyser ce que cela signifie.

En Ouzbékistan, comme en ex-Yougoslavie où le phénomène est plus connu car plus dramatique, il intervient comme un revirement idéologique consécutif à l'effondrement du parti communiste et à la rupture d'une fédération d'États. Ancienne république de l'URSS, l'Ouzbékistan a voté majoritairement, en 1990, pour le rejet de l'indépendance et son maintien dans l'Union soviétique. L'indépendance est survenue de manière extérieure du fait de la décision des républiques européennes (Russie, Ukraine, Biélorussie) de dissoudre l'Union en 1991 après que les républiques baltes eurent fait sécession. L'Ouzbékistan était

² La séparation de l'église et de l'État ne s'est par exemple jamais appliquée dans les trois départements de l'Algérie « française » où ce sont des catégories *religieuses* qui servaient à distinguer les statuts des personnes et le droit dont elles relevaient. Il en va de même de l'État vichyste de 1940 : c'est sur la base d'une catégorie religieuse, racialisée, que le processus de destitution des juifs de la nationalité française a été entrepris. Si, en octobre 1961, les personnes qui furent jetées à la Seine par la police n'étaient plus des « indigènes », elles étaient catégorisées, et leurs droits limités, en tant que FMA : Français *musulmans* d'Algérie.

³ L. Bazin, R. Gibb, M. Selim : « Identités nationales d'État », numéro hors-série du *Journal des anthropologues*, 2007, édité par l'Association française des anthropologues. <http://jda/revues.org>

⁴ L. Bazin : « La pandémie de l'identité nationale. Aucun vaccin disponible à ce jour », *Le Monde Diplomatique*, n° 670, Février 2009, p. 3.

jusqu'alors, pour reprendre la belle expression d'Olivier Roy, d'une « nation sans nationalisme »⁵. Devenu président de la république, le secrétaire général du parti communiste d'Ouzbékistan a dû se résoudre à proclamer l'indépendance. Le parti communiste ayant disparu de lui-même, le nouvel État souverain est passé sans transition à la proclamation du renouveau de l'identité nationale ouzbèke comme fondement de sa nouvelle souveraineté, à l'instar de toutes les autres anciennes républiques soviétiques. Selon la terminologie russe, c'est le terme d'« idée nationale ouzbèke » qui est ici retenu et qui devient, en vertu d'une conception formulée et théorisée par le président Karimov dans l'un de ses nombreux livres, la nouvelle idéologie d'État. Le régime ouzbékistanais préserve en effet le modèle soviétique dans lequel l'action de l'État doit être guidée par l'idéologie officielle, bien qu'il n'y ait plus de parti unique qui soit le dépositaire de cette idéologie. Remarquons que dans le cas de l'Ouzbékistan, le phénomène est soudain, et qu'il se présente de manière particulièrement nette comme la conséquence immédiate d'une rupture idéologique et politique. L'idéologie modernisatrice qu'était le communisme disparaît et l'État lui substitue une idéologie fondée sur l'identité nationale et le « renouveau » des traditions nationales. Il n'y a dans ce cas aucun lien direct avec l'idéologie libérale, si ce n'est dans la disparition du communisme (phénomène global) : au contraire de ses voisins le Kirghizstan, le Kazakhstan ou la Russie, l'Ouzbékistan n'a pas opté pour une « thérapie de choc » (l'équivalent des ajustements structurels en Afrique dans la décennie précédente) mais pour une « transition graduelle » à l'« économie de marché ». Les guillemets ici entendent signifier le caractère fallacieux de ces termes, car il n'y a ni transition, ni économie de marché, l'État s'acharnant au contraire à bloquer les « réformes » souhaitées par l'Union européenne et les organisations internationales et à maintenir son hégémonie sur l'économie. Notons également que si le système de parti unique est abandonné durant les dernières années de l'Union soviétique (la *perestroïka*), les partis d'opposition sont interdits dès 1993 et leurs leaders contraints à l'exil. La « démocratie », qui est la désignation officielle du nouveau régime mis en place par le « père de l'indépendance », est un pluralisme de façade, qui ne fait guère d'efforts de vraisemblance⁶ ; son caractère autoritaire et répressif ne cesse de se renforcer tout au long des années 1990 et 2000.

La rupture idéologique en Côte d'Ivoire a son origine dans la crise financière de l'État dans les années 1980, l'évanouissement de l'idéologie du développement sur laquelle s'était fondé l'État depuis l'indépendance en 1960, la mise en place des plans d'ajustement structurel qui obéissent à un idéal brutalement libéral. L'orientation des politiques économiques n'en devient pas pour autant « libérale » mais le rôle de l'État dans le développement économique est discrédité ; sa volonté « modernisatrice » disparaît au profit d'un appel à une initiative privée qui demeure introuvable⁷. En 1990, des mouvements sociaux ainsi que des pressions extérieures (le fameux discours de La Baule de F. Mitterrand) contraignent le président Houphouët-Boigny, au pouvoir depuis 1960, à abandonner le système du parti unique et à accepter la réinstauration du multipartisme supprimé avant même l'indépendance. L'irruption de la notion d'« ivoirité » et son envahissement dans le champ politique n'en constituent pas moins un phénomène soudain : il date précisément de décembre 1994, soit un an après le décès du président Houphouët-Boigny.

Il convient ici de situer rapidement les protagonistes de la scène politique, avant d'analyser l'abcès de fixation que constitue l'« ivoirité ». Seul parti d'opposition à affronter le

⁵ Olivier Roy : « Nations sans nationalisme (Pakistan, Afghanistan, Iran) », in P. Birnbaum (dir.), *Sociologie des nationalismes*. Paris, PUF, 1997.

⁶ Il existe quelques partis politiques, dont celui de la fille du président Karimov, mais pas d'opposition. Lors des élections, chaque parti présente des candidats tout en appelant à voter pour le président de la république.

⁷ L. Bazin : *Entreprise, politique, parenté. Une perspective anthropologique sur la Côte d'Ivoire dans le monde actuel*. Paris, L'Harmattan, 1998.

PCDI⁸ lors des élections présidentielles de 1990, le Front Populaire Ivoirien (FPI) a été fondé par l'opposant « historique » Laurent Gbagbo. Il est particulièrement implanté dans toutes les zones forestières où la population autochtone est minoritaire face aux planteurs de cacao et de café venus des autres régions de Côte d'Ivoire ainsi que des pays limitrophes (Burkina Faso, Mali, Guinée). Se faisant dès l'origine le porteur d'une xénophobie qui ira en se radicalisant, le FPI accuse Houphouët-Boigny de s'être maintenu au pouvoir en faisant voter les étrangers africains très nombreux (environ un quart de la population). Il s'attaque par ailleurs à la nomination d'Alassane Ouattara, ancien directeur de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) comme premier ministre, en désignant ce dernier comme burkinabé. Comme en France, ce sont les enjeux électoraux qui vont porter la notion d'identité nationale et en amplifier les effets.

De son côté, le PDCI se scinde en deux partis antagonistes après les funérailles d'Houphouët-Boigny : c'est le président de l'assemblée nationale Henri Konan Bédié qui devient le chef d'État jusqu'aux élections présidentielles suivantes. C'est un personnage contesté, sans charisme, connu pour avoir, lorsqu'il était ministre de l'économie, construit sa fortune en détournant des sommes d'une importance telle qu'il avait été limogé. Quant à l'ancien premier ministre Alassane Ouattara, il quitte le PDCI avec ses partisans du courant « rénovateur » qui fondent un nouveau parti : le RDR (Rassemblement des républicains), tandis qu'il est lui-même nommé directeur adjoint du Fonds monétaire international.

Après les funérailles d'Houphouët-Boigny en février 1994, la compétition pour les élections présidentielles d'octobre 1995 s'engage violemment. Parodiant le quotidien *Fraternité matin* qui, à l'époque du parti unique, affichait chaque jour une « pensée du président » tirée de ses discours, la presse du FPI publie quotidiennement cette célèbre petite phrase « la Côte d'Ivoire n'a que faire des voleurs », qu'aurait prononcée Houphouët-Boigny en destituant Konan Bédié de son poste de ministre de l'économie en 1967. Elle se lance par ailleurs dans une campagne virulente pour dénoncer que le PDCI s'apprête à faire de nouveau voter les étrangers, qualifiant ces derniers de « bétail électoral ». Le *Patriote*, journal plus radical lié au FPI, fustige pour sa part les « longs boubous » et les « Ghanéens », allusion à l'alliance d'Alassane Ouattara (musulman) et de Djéni Kobina, le secrétaire général du RDR, originaire de l'Est de la Côte d'Ivoire (proche du Ghana).

En décembre 1994, Konan Bédié fait promulguer un nouveau code électoral dont deux mesures interviennent comme un coup de théâtre, visant à écarter de la compétition électorale Alassane Ouattara tout en privant le FPI de ses arguments : la première mesure supprime le droit de vote des étrangers ; la seconde conditionne la candidature à l'élection présidentielle au fait d'être « né ivoirien de père et de mère eux-mêmes nés ivoiriens ». C'est cette seconde mesure, surnommée « la clause d'ivoirité », qui introduit cette notion nouvelle dans le débat politique. Aussitôt formulée, celle-ci opère comme un piège idéologique : elle devient un nœud de discorde au cœur du politique et catalyse la désagrégation de la société ivoirienne. De même que le président français Nicolas Sarkozy avec sa notion d'identité nationale, Henri Konan Bédié a délibérément fondé sa stratégie sur l'aggravation des tensions présentes dans la société, dans un objectif de compétition électorale. Cette tactique lui a été fatale puisque les dissensions se sont effectivement accrues à un point tel qu'il fut chassé du pouvoir par un coup d'État en 1999.

Trois aspects me semblent remarquables dans ces différentes expériences de formulation de l'identité nationale. Tout d'abord, il s'agit d'une idéologie formulée et instituée, à un moment précis, par l'État : dès 1992 en Ouzbékistan, 1994 en Côte d'Ivoire, 2007 en France. Dans les trois cas, la thématique de l'identité nationale était inexistante ou occupait une position totalement marginale avant d'être instituée par l'État. En second lieu,

⁸ Parti démocratique de Côte d'Ivoire, fondé par Houphouët-Boigny en 1945 et parti unique de 1959 à 1990.

elle opère comme un piège idéologique : si le terme d'identité nationale apparaît soudainement dans le discours officiel, il devient immédiatement « évident », comme s'il avait toujours fait partie du vocabulaire politique et/ou scientifique, et il envahit les dispositifs politiques — fort différents dans les trois pays. La rhétorique officielle et la propagande (en Ouzbékistan) ou le débat politique et médiatique (France, Côte d'Ivoire) s'y enlisent. Enfin, le champ intellectuel (notamment scientifique et/ou philosophique) contribue aussitôt à fournir un contenu à une notion vide que l'État, seul, serait incapable de remplir. Si l'on fait l'hypothèse que l'idéologie de l'identité nationale est la forme contemporaine du nationalisme, alors ce procédé inverse les termes habituels de l'invention des nations au 19^e siècle et dans la première moitié du 20^e siècle : celles-ci ont été généralement élaborées par des courants intellectuels avant de faire l'objet d'une appropriation politique et d'être instituées dans la formation d'États-nations.

En France, le procédé est remarquable. La notion d'identité nationale a été formulée par Nicolas Sarkozy durant la campagne électorale. Aussitôt élu, celui-ci instaure un ministère intitulé « de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire ». Dans ses attributions, ce ministère reçoit la charge de « promouvoir l'identité nationale ». Mais ni l'identité nationale, ni les moyens de la promouvoir ne sont définis dans les textes ou même dans les discours ministériels : la notion demeure une matrice vide. Ce sont les débats qu'elle suscite qui vont contribuer à lui donner un semblant d'existence, et surtout à l'ancrer dans le vocabulaire politique, médiatique et scientifique. Les historiens du nationalisme et les sociologues de l'immigration sont particulièrement convoqués dans ces débats qui demeurent, comme souvent, prisonniers du contexte français. Les historiens sont relativement aveugles à la spécificité des processus contemporains par rapport à ceux du passé : faisant état de leurs connaissances sur l'émergence de la nation française (ou des nations européennes en général), ils ont tendance à confondre « nation », « nationalisme » et « identité nationale », et brouillent ainsi les analyses dans une cacophonie générale⁹. Gérard Noiriel occupe dans ce champ une position particulière, très engagée, mais qui ne lève pas toute ambiguïté : son ouvrage *A quoi sert l'identité nationale ?* qu'il publie très vite en 2007 en réaction à l'instauration du ministère du même nom, opère cette confusion : la première partie attribue en effet l'invention de l'identité nationale à la Révolution française tandis que, dans la seconde partie, il montre avec une grande clarté que cette notion a été conçue dans les années 1980 par les intellectuels des cercles d'extrême droite. La limite de son ouvrage se situe dans cette contradiction, qui l'empêche d'analyser toutes les significations de cette nouvelle production idéologique qu'est l'identité nationale. Celle-ci constitue indéniablement une variante contemporaine du nationalisme, mais précisément distincte de ses formulations antérieures : c'est cela qui est important si l'on veut comprendre ce phénomène. Les sociologues de l'immigration se montrent souvent très hostiles à la politique concrétisée par la mise en place du ministère de l'identité nationale. Aussi pertinents que soient les éclairages qu'ils produisent, leur participation aux débats est fréquemment sollicitée par les médias et laisse de ce fait même accréditer l'idée que c'est l'immigration (ou l'intégration) qui est en cause. Or, bien entendu, ce n'est pas à partir du phénomène migratoire que l'on peut comprendre cette transformation idéologique, ni même dans l'analyse des politiques

⁹ On peut se référer par exemple au dossier « identité nationale » publié rapidement en 2007 par La Documentation française — qui dépend du premier ministre. Ses éditeurs l'ont composé comme un véritable fourre-tout : l'enjeu n'est pas en effet de définir une notion qui s'avère précisément indéfinissable, mais de satisfaire la demande politique et de masquer le vide par un assemblage incohérent de discours, l'essentiel étant de fournir l'apparence d'un débat intellectuel. On y trouve par exemple pêle-mêle Pierre Nora qui définit une identité nationale française pour chacun des régimes politiques successifs ; Achille Mbembé, qui sert de prétexte postcolonial plaidant pour une reracialisation du débat ; ou encore Anne Marie Thiesse, qui présente synthétiquement ses travaux historiques sur l'invention de l'État-nation, et publie d'ailleurs simultanément dans le numéro 2 de la revue *Savoir/Agir* (le retour des politiques de l'identité) édité dans un but contestataire.

migratoires. L'identité nationale est l'expression d'une transformation du rapport politique, c'est-à-dire du rapport des citoyens à l'État ; les immigrés, du présent ou du passé, occupent dans ce processus la position d'un tiers.

Le processus politique et symbolique d'autochtonisation de l'État¹⁰ demeure donc en général hors de portée des analyses et des débats, tandis que le vocable d'« identité nationale » s'installe dans le discours savant et politique ou dans le langage commun. Mais au-delà même du terme d'identité nationale, ce sont les termes « république », « républicain », « valeurs républicaines », qui font l'objet d'une véritable sacralisation et deviennent des slogans inlassablement scandés et répétés, non plus seulement à gauche, mais désormais dans toutes les mouvances politiques, extrême droite incluse. Parmi ces « valeurs républicaines » invoquées le plus souvent sans signification précise, le terme « laïcité » se distingue nettement depuis une quinzaine d'années, au point de devenir aujourd'hui le point central et obsessionnel de la rhétorique dominante, quelles qu'en soient les variantes politiques. Il ne s'agit plus, au contraire de la loi de 1905 qui est évoquée comme un moment fondateur, d'assurer une neutralité de l'État vis-à-vis des religions (pour imposer la suprématie de l'État sur l'Église catholique) : il est désormais réduit à un slogan quasi-automatique qui accompagne la progression d'un discours implicite ou explicite sur une « identité nationale » française d'où l'islam figure comme agent étranger dont il faut contenir et refouler les expressions et les manifestations.

En se demandant en 2007 « à quoi sert l'identité nationale ? », Gérard Noiriel évitait de se demander pourquoi, vingt ans plus tôt, le discours politique de gauche se disait soudainement viscéralement attaché à la république et à ses prétendues « valeurs ». A quoi servent les valeurs républicaines ? Sous la troisième République, les « valeurs républicaines » étaient revendiquées contre les mouvances royalistes, bonapartistes et fascistes : il s'agissait d'asseoir un régime dont la légitimité était activement contestée par des fractions sociales et politiques qui n'étaient en rien marginales. Mais dans la période des années 1980-90, c'est-à-dire précisément quand le régime républicain s'avère suffisamment bien installé pour ne plus être contesté par quiconque ? Il s'agit alors du mot-clé d'un discours d'« identification nationale », comme l'a très justement fait remarquer Françoise Lorcerie en examinant le rôle joué en France par des spécialistes en sciences sociales dans l'émergence d'une conception « nationaliste républicaine » de l'« intégration » au début des années 1990¹¹. « Valeurs républicaines » et « intégration » sont les deux facettes complémentaires d'un nouveau nationalisme qui se met en place dans les décennies 1980-1990.

De ce point de vue, et bien que les intellectuels ivoiriens se soient mobilisés autour de la notion d'ivoirité pour lui donner un contenu, une justification et une légitimité, c'est avec l'Ouzbékistan que la France présente l'analogie la plus frappante, en dépit de la nature radicalement différente des régimes politiques, et d'une conception tout aussi divergente de l'identité nationale. Ce régime est officiellement qualifié en Ouzbékistan de démocratique ; il s'agit en fait d'une dictature féroce et répressive où, non seulement l'opposition est de fait interdite, mais où toute forme de contestation ou de déviation par rapport à la rhétorique officielle est bannie. Les médias n'existent que pour propager la parole d'État (c'est-à-dire celle du président) et glorifier les « réalisations de l'indépendance ». Le pouvoir emprunte des formes qui peuvent sembler exotiques et désuètes, notamment dans la sacralisation du chef de l'État, le « père de l'indépendance ». Sa parole est récitée en toute occasion, ses affiches et ses

¹⁰ Je reprends ce terme d'un article publié avec Monique Selim en 2001, et qui comparait les expériences de la Côte d'Ivoire et du Vietnam (« Diffractions politiques du marché (Côte-d'Ivoire, Vietnam) », *Journal des anthropologues*, 87 : 109-137).

¹¹ F. Lorcerie : « Les sciences sociales au service de l'identité nationale : Le débat sur l'intégration en France au début des années 1990 » in Martin, D.-C. (dir.), *Cartes d'identité, comment dit-on 'nous' en politique?* Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1994 : 245-281.

slogans sont omniprésents, ses désirs et volontés ont force de loi ; tout ce qui existe procède du président et le reste n'existe donc pas. Ce culte de la personnalité se manifeste par la publication d'une demi-douzaine d'ouvrages, qui sont enseignés à tous les niveaux d'étude, de la maternelle à l'université, et font l'objet d'exégèses pour être cités à tout moment, à la manière d'un texte religieux. Cet enseignement (qui est matière à examen dans toutes les classes) porte les intitulés de « démocratie » et de « régime de l'indépendance nationale ». Depuis le milieu des années 2000, s'y ajoute une journée hebdomadaire consacrée à la spiritualité ouzbèke (*o'zbek ma'naviyat*), qui associe la méditation de la pensée du président, la glorification des figures héroïques de l'histoire nationale, la célébration de la civilisation ouzbèke (*o'zbek madaniyat*) et l'exaltation des traditions nationales. Le culte de l'État se conjugue donc avec celui de l'identité nationale, et avec celui du président qui incarne l'un et l'autre.

En quoi y a-t-il une analogie avec la situation française ? En Ouzbékistan, le président ayant décrété que l'identité nationale serait la nouvelle idéologie d'État, l'ensemble du dispositif scientifique doit se mettre au travail pour élaborer cette idéologie. Une idéologie n'est pas un slogan : elle relève d'une production philosophique qui doit être appuyée scientifiquement par toutes les connaissances mobilisables. Chacune des disciplines de l'académie des sciences en reçoit donc la charge, sous l'égide de la philosophie : l'ethnographie, l'archéologie, l'histoire en particulier sont mobilisées (et se mobilisent effectivement) pour décrire l'ethnos ouzbek et les différents sous-ethnos qui le composent, prouver leur présence sur le territoire de l'Ouzbékistan depuis la plus haute antiquité, voire la préhistoire, etc. Une nouvelle discipline voit même le jour sur commande présidentielle : l'« étaticité du peuple ouzbek », destinée à attester que l'État ouzbek a toujours existé. Les sciences sociales sont donc impliquées dans ce « grand chantier » de production idéologique ordonné par le président. Elles le sont, bien sûr, sur injonction présidentielle et opèrent au moyen d'appels d'offres, mais les chercheurs de l'académie des sciences, parfois par un simple désir de servir loyalement l'État, s'acquittent avec sérieux et enthousiasme de cette mission, quels que puissent être par ailleurs leurs doutes et leurs atermoiements sur le reniement du communisme et la conversion idéologique de l'État¹² — ou par exemple sur le remplacement de Lénine par Tamerlan comme héros fondateur de l'État.

En France, il est impossible à l'État d'ordonner ainsi que l'ensemble du champ scientifique se mette à son service, même en utilisant les appels d'offres¹³. Il lui est impossible également de mettre les médias au service direct de sa propagande : leur usage et leur instrumentalisation font l'objet de batailles plus subtiles et plus feutrées où les alliances et les accords entre le monde politique et le monde médiatique sont malgré tout dominés par les logiques capitalistes et le contrôle des marchés. Le gouvernement a bien tenté, également, d'ordonner un « grand débat » sur l'identité nationale, mais il s'y est ridiculisé. Tous ces signes d'une tentation autoritaire de l'État français sont bien réels, mais ils sont d'une faible efficacité dans la production idéologique. Ici, la réunion du culte de l'État et de celui de l'identité nationale se jouent dans le vaste marché que constitue l'univers médiatique et de la « communication » ; c'est à travers la mise en scène des plateaux télévisés (ou leurs équivalents sur les autres médias) et l'orchestration des débats médiatiques, que s'opère la participation, tout aussi passionnée et enthousiaste qu'en Ouzbékistan, des intellectuels, philosophes, essayistes ou scientifiques, à la production d'une quasi-idéologie d'État. Celle-ci fonde une identité nationale, qui puise son essence dans la république, et désigne comme

¹² Cf. M. Selim, in L. Bazin, B. Hours & M. Selim : *L'Ouzbékistan à l'ère de l'identité nationale. Travail, sciences, ONG*. Paris, L'Harmattan, 2009.

¹³ Le gouvernement de Nicolas Sarkozy a bien essayé, en 2007, de regrouper tous les centres de recherche travaillant sur l'immigration en une seule unité dotée d'un statut spécial et qui constituerait un « guichet unique » sur ces questions, mais cette tentative n'a pu aboutir et a été abandonnée.

étrangers les fractions allogènes de la population, ciblant particulièrement celles qui sont de confession islamique. D'une certaine façon, c'est ici aussi la philosophie politique qui mène la danse, du moins une vulgate dérivée de la philosophie politique et appuyée par l'offensive antitotalitaire des « nouveaux philosophes » qui, elle aussi, a pris son essor dans les années 1980.

Identité nationale : citoyenneté et légitimité de l'État revisitée

L'idéologie de l'identité nationale repose sur des ressorts analogues d'un contexte à l'autre : elle fait surgir la notion de population autochtone et l'associe à l'État, de sorte que l'État trouve les fondements de sa légitimité dans l'« identité nationale » des autochtones, et la nécessité de défendre cette identité contre les dangers qui pourraient l'altérer. Parmi ces dangers, figurent les processus globaux (économiques, politiques, juridiques...) mais aussi l'altérité. Les « autres » — tout aussi imaginés que les communautés nationales¹⁴ — ne sont jamais aussi menaçants que lorsqu'ils sont imaginés à l'intérieur même de l'espace national. Par définition, la notion d'identité nationale, en définissant un « nous » autochtone, définit des « autres » non autochtones à l'intérieur de l'espace national, et produit donc un fractionnement de la société¹⁵. La délimitation entre autochtones et allochtones ne relève en effet en rien de l'évidence, de sorte qu'elle provoque des remises en cause en cascade et fragilise des pans entiers de la société. Il s'agit maintenant d'éclairer ce processus, qui implique simultanément redéfinition de la légitimité de l'État, redéfinition de la citoyenneté, et désagrégation de la société.

Parmi les trois contextes nationaux étudiés, la Côte d'Ivoire est celui où ce processus et l'ensemble de ses effets sont les plus évidents, en raison de leur caractère violent. Tout d'abord, remarquons que ce nouveau produit idéologique qu'est « l'ivoirité » n'installe pas subitement une xénophobie. Celle-ci, en Côte d'Ivoire, est récurrente depuis l'époque coloniale et se manifeste périodiquement par des accès de violence contre des « étrangers ». En 1958, dans le contexte de décolonisation, la population dahoméenne (béninoise) et togolaise a fait l'objet d'attaques organisées face au refus des autorités (ivoiriennes et françaises) « d'ivoiriser » rapidement la fonction publique ; de 1967 à 1970, ce sont les Voltaïques (Burkinabés) qui sont la cible d'attaques en réaction aux lenteurs de « l'ivoirisation » du marché du travail et à la politique d'Houphouët Boigny d'accueil des travailleurs migrants ouest-africains ; les tensions sont également récurrentes dans les zones forestières où l'essor de la cacaoculture repose depuis les années 1940 sur l'installation de planteurs et de travailleurs originaires des régions de savane ou des pays limitrophes (Burkina Faso, Guinée, Mali).

Cependant, c'est précisément cette position de l'État vis-à-vis de l'« étranger » qui caractérise la Côte d'Ivoire jusqu'au début des années 1990. Les critiques, et notamment intellectuelles¹⁶ ont, de manière constante, accusé le régime de connivence avec les intérêts étrangers. La Côte d'Ivoire représente en effet un modèle de dépendance néocoloniale, selon la terminologie tiers-mondiste des années 1970 ; elle est sans aucun doute l'État qui, en Afrique, a cherché à neutraliser le plus complètement la rupture que constituaient la décolonisation et l'indépendance. Fidèle allié de la politique « africaine » de la France, Houphouët-Boigny a choisi pour asseoir l'essor économique du pays de demeurer attaché au « bloc capitaliste », interdisant néanmoins, aux premiers temps de l'indépendance, un

¹⁴ B. Anderson : *L'imaginaire national: réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 1996.

¹⁵ L. Bazin : « L'idéologie de l'identité nationale, un facteur de désagrégation de la société », *Savoir/Agir*, 2 : 61-69, 2008.

¹⁶ Laurent Gbagbo, fondateur du FPI, est un historien dont la thèse, réalisée à Paris 7, a été publiée en 1982 sous le titre : *Côte d'Ivoire. Economie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)* (Paris, L'Harmattan).

capitalisme privé ivoirien, définissant l'économie « moderne » comme domaine partagé de l'État et des capitaux privés étrangers tandis que les Africains étaient invités à investir l'économie de plantation (cacao, café). Le dynamisme de cette dernière a été soutenu par la facilitation de l'apport de main-d'œuvre et de planteurs allochtones (ivoiriens ou étrangers) dans les zones forestières peu peuplées du sud et de l'ouest. On peut donc affirmer, avec Jean-Pierre Dozon¹⁷, que l'État ivoirien s'est édifié comme un « État allochtone ». La population de Côte d'Ivoire tout entière était d'ailleurs définie par des origines extérieures au territoire ivoirien : on apprenait ainsi aux enfants dans les écoles que les différents groupes ethniques qui composent la population étaient tous venus d'ailleurs, mis à part un petit groupe numériquement insignifiant : les Akan du Ghana, les Krou du Libéria, les Malinké du Mali et de Guinée, les Sénoufo du Burkina Faso...

Jusqu'à la crise des années 1980 et les plans d'ajustement structurel, c'est le développement, dans ses différentes composantes (l'économie de plantation « africaine » ; les sociétés « modernes » publiques et étrangères), qui constituait l'axe essentiel de la construction nationale et formait l'assise idéologique et symbolique de l'État : celui-ci avait en charge — c'est un héritage de la dernière période coloniale — de moderniser la société par la croissance économique et l'industrialisation. Ce n'est donc pas la nationalité ni les droits politiques qui fondaient la citoyenneté, mais la participation au développement. Il y avait couramment des ministres étrangers dans le gouvernement sans que cela ne choque et, si le droit de vote accordé aux Africains non ivoiriens procédait d'un principe juridique mal assuré, cela ne constituait guère un enjeu dans un système de parti unique. En dépit de lois d'ivoirisation qui, à partir de 1974, réservait en principe le monopole des emplois « formels » aux nationaux ivoiriens, et qui encourageaient sans succès l'émergence d'un entrepreneuriat ivoirien, la nationalité avait peu d'importance en Côte d'Ivoire avant les années 1990. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles peu de demandes d'acquisition de la nationalité ivoirienne émanaient des nombreux étrangers installés depuis parfois des générations dans les zones forestières ou les cités (ceux-ci représentaient au tournant des années 1990 un quart de la population ivoirienne totale et 40% dans la ville d'Abidjan).

Si la loi électorale de 1994 provoque un bouleversement et devient un nœud de conflits, c'est précisément parce qu'elle inverse brusquement la position symbolique de l'État par rapport au couple autochtonie/allochtonie, et modifie le contenu idéologique de la citoyenneté. La clause dite d'« ivoirité » conditionnant l'accès à la position de président de la république (né ivoirien de père et de mère eux-mêmes nés ivoiriens) énonce bien un principe d'autochtonie ivoirienne et en fait le pivot de la légitimité de l'État. Ce principe d'autochtonie est dirigé quasi-ouvertement contre la personne d'Alassane Ouattara, dont la position symbolique (musulman et désigné comme burkinabé) emblématise celle de l'ensemble des musulmans, englobés dans l'ethnonyme « dioula » et confondus avec les « étrangers » du Mali, de Guinée ou du Burkina Faso, pays dont ils sont réputés originaires. A partir de ce moment, dans le climat de plus en plus conflictuel qui se développe, l'État va chercher à incarner cette autochtonie ivoirienne nouvellement inventée, tandis que l'accusation de connivence avec l'étranger est rejetée durablement sur une seule des personnalités en compétition : Alassane Ouattara. Dès l'adoption par Konan Bédié du discours sur l'ivoirité en 1994, et jusqu'à la chute de Laurent Gbagbo en 2011 après une intervention militaire française, en passant par tous les bouleversements et déchaînements de violence que connaît la Côte d'Ivoire (coup d'État, prise de pouvoir par Gbagbo, déclenchement de la guerre, etc.) l'État se produit comme un État assiégé défendant sa souveraineté et son identité propre contre l'assaut des étrangers internes et externes. Cette logique obsidionale ira en

¹⁷ J.-P. Dozon : « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin, Memel-Fotê (dir.), *Le modèle ivoirien en question*, Paris, Karthala, 1997 : 779-798.

s'approfondissant et en se radicalisant, prenant une tonalité religieuse et prophétique très marquée dans la dernière période de la présidence de Laurent Gbagbo.

La seconde mesure du code électoral, la suppression du droit de vote des étrangers africains, est de son côté le prélude à un conflit autour de la composition des listes électorales qui exprime bien à quel point les ressorts de la citoyenneté sont atteints par ce recentrement symbolique de l'État sur l'« ivoirité ». Le FPI accuse en effet le pouvoir d'avoir distribué des cartes d'identité ivoirienne à des étrangers et exige en préalable à l'organisation d'élections que les listes électorales soient revues afin de vérifier qui, parmi les citoyens, peut légitimement prétendre à la nationalité ivoirienne. Cette opération désignée en Côte d'Ivoire sous le terme d'« identification » est l'un des facteurs qui va précipiter directement la guerre en 2002, plus encore que le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara déclaré « de nationalité douteuse » par la justice. La question de déterminer qui est ivoirien et qui ne l'est pas n'est en rien anodine : elle est éminemment conflictuelle et s'avère bien entendu insoluble : elle demeurera irrésolue et sert de prétexte au report continu des élections jusqu'à leur tenue en 2010 et au-delà puisque Gbagbo, refusant de reconnaître sa défaite, fera invalider par la cour suprême les résultats des votes dans tous les départements du Nord. L'« identification » entraîne en quelque sorte une généralisation de la « clause » d'ivoirité et du principe d'autochtonie à l'ensemble de la société, car comment prouver que l'on fait bien partie des Ivoiriens légitimes à exercer le droit de vote, sinon en attestant de son rattachement à un village à des liens de parenté précis, c'est-à-dire en quelque sorte, que l'on est soi-même « né ivoirien de père et de mère eux-mêmes nés ivoiriens » ?

L'idéologie de l'identité nationale en Côte d'Ivoire opère donc un retournement : elle invente un principe d'autochtonie et fait reposer à la fois la légitimité politique et la citoyenneté sur ce principe d'autochtonie ; dirigée contre les « étrangers » elle provoque, par des répercussions en cascade, une déstabilisation et une désagrégation de l'ensemble de la société, qui se traduit ici par une crise violente.

Tout comme la formulation de l'identité nationale en France a entraîné une cacophonie d'analyses contradictoires cherchant dans les théories du nationalisme et de la nation des éléments d'interprétation, la crise ivoirienne a suscité des interprétations diverses et divergentes qui ne sont guère parvenues à qualifier de manière satisfaisante le processus qui était en train de se dérouler. Des interprétations complaisantes ou paresseuses y voyaient la manifestation d'un débat somme toute bien banal, sur la composition de la nation ivoirienne et la nature de son État-nation. Ce débat aurait été ajourné jusqu'alors, mais il était inéluctable, et il fallait bien qu'il se déroule un jour. Des analyses plus dénonciatrices accusaient l'État de mettre en œuvre une idéologie ethnonationaliste, fascisante¹⁸. Ce terme d'ethnonationalisme n'est en soi pas erroné, et l'interprétation serait assez juste si elle ne faisait référence, implicitement ou explicitement, au débat classique entre les nationalismes français et allemand, l'un supposé intégrateur, reposant sur le droit du sol et l'adhésion individuelle à la nation ; l'autre exclusif, reposant sur le droit du sang et une logique communautaire (ethnique). Remarquons qu'après le déclenchement de la guerre, toutes les parties du conflit ivoirien se réclament du patriotisme : non seulement le président Gbagbo et ses milices (les « Jeunes patriotes ») mais également les troupes rebelles qui ont pris les armes dans le Nord puis dans l'Ouest. Ce qui est symboliquement en jeu dans la guerre, outre tous les aspects économiques, politiques, statutaires ou symboliques c'est bien le lien entre l'État et ses citoyens, ou encore les ressorts de la légitimité de l'État.

Dans l'exemple de l'Ouzbékistan, le processus d'invention de la nation résulte de la politique stalinienne des nationalités dans les années 1920-30. Il s'agit largement d'un

¹⁸ Cf. le dossier du n° 78 de la revue *Politique africaine* : « Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste » (Karthala, 2000).

phénomène extérieur à la société : ce sont les savants soviétiques qui ont entrepris d'identifier et de différencier les populations de l'ancien Turkestan (vaste région de l'ancien empire tsariste regroupant toute l'Asie centrale musulmane), distinguant notamment les persanophones (Tadjiks), des turcophones (Ouzbeks, Kazakhs, Kirghiz, Turkmènes, Ouyghours, Karakalpaks, Tatars...). Selon un procédé qui imite largement la formation des nations dans l'Europe du 19^e et 20^e siècles, l'Union soviétique a classé et identifié la population composant son vaste empire en dégageant et en instituant des « nationalités » : mise en évidence d'un « ethnos », codification de la langue, attribution de traditions, d'un folklore, d'une culture matérielle, d'une histoire avec ses figures héroïques, d'un corpus littéraire... et pour certaines d'entre elles d'un territoire national et d'institutions politiques¹⁹. La « nationalité » est, dans l'univers soviétique, une catégorie politico-administrative inscrite dans les passeports et englobée dans la citoyenneté soviétique. L'Ouzbékistan, comme les autres républiques soviétiques d'Asie centrale, est une entité politique et administrative nouvelle, qui a été instituée en 1924. Cette formation des nations centre-asiatiques et l'attribution de leurs territoires n'a d'ailleurs pas été sans malice et sans calcul stratégique : les découpages territoriaux et identitaires ont été délibérément effectués de telle façon que les républiques soient imbriquées les unes dans les autres, chacune d'elle abritant d'importantes minorités nationales, chaque capitale étant située près d'une frontière qu'il faut traverser pour gagner des régions de première importance. En Ouzbékistan, le processus de formation nationale différencie notamment les Ouzbeks turcophones des Tadjiks persanophones, très présents dans les centres historiques de Samarcande et Boukhara. Le territoire actuel de l'Ouzbékistan correspond en effet à une série d'oasis sur la fameuse « route de la soie », qui a été englobée dans des empires successifs dans lesquels les khans étaient de langue turque tandis que le persan était la langue de culture ; la frontière linguistique n'était en rien significative d'identités différentes, la démarcation reposant plutôt sur l'opposition entre cités et populations nomades. Remarquons enfin que l'Union soviétique a favorisé un énorme brassage des populations de son vaste empire : dès l'époque des tsars, l'Asie centrale fut le lieu où l'on exilait les indésirables ; durant la seconde guerre mondiale, Staline a fait déplacer de force des populations entières, soupçonnées de connivence avec les ennemis allemands, turcs ou japonais : Tatars de Crimée, Tchétchènes du Caucase, Allemands de la Volga ou Coréens de l'extrême orient furent ainsi déportés en Ouzbékistan et au Kazakhstan. Enfin, l'industrialisation de l'Ouzbékistan suscita un appel massif de main-d'œuvre provenant de Russie, d'Ukraine ou des autres républiques de l'Union.

En 1991, à la disparition de l'Union soviétique et du parti communiste, et bien qu'aucune revendication nationaliste n'existât en Ouzbékistan, les dirigeants de la république — eux-mêmes russophones plutôt qu'ouzbékophones — ont adopté le « renouveau de l'idée nationale » comme nouvelle idéologie légitimant l'indépendance et se sont lancés dans une politique d'ouzbékisation de l'État, de l'administration et de la société. L'effort a porté en premier lieu sur la langue ouzbèke, décrétée seule langue nationale à l'exclusion du russe, et qui est passée de l'alphabet cyrillique à l'alphabet latin ; le processus a favorisé également une retraditionalisation de la société d'autant plus vigoureuse que l'islam — vecteur de contestation violente en Ouzbékistan comme ailleurs, et dont l'universalité contredit la construction nationale — a rapidement été encadré et contrôlé par l'État. L'ouzbékisation rapide de l'État et de la société a placé les non-Ouzbeks dans la position de minorités nationales dont la situation est devenue problématique, par exemple dans leur légitimité à occuper des emplois de la fonction publique, ou dans leur possibilité d'accéder à des emplois. Elle s'est conjuguée avec la ruine de l'économie pour accélérer un vaste mouvement de migrations « de retour » de ces minorités vers d'autres anciennes républiques (Russie,

¹⁹ O. Roy : *La nouvelle Asie centrale ou la fabrication des nations*. Paris, Seuil, 1997.

Ukraine, etc.) voire l'Allemagne ou Israël. La population non-ouzbèke représenterait dans les années 2000 environ 20 % de la population recensée, mais le paysage des appartenances « nationales » est en fait beaucoup plus complexe et embrouillé que l'image qu'en produisent les statistiques « ethniques ». L'Union soviétique avait en effet favorisé les mariages dits « internationaux » (l'équivalent des mariages mixtes dans la terminologie française) notamment parmi ses élites, des classes ouvrières, intellectuelles ou politico-administratives. L'élite est par ailleurs handicapée dans sa mauvaise maîtrise de la langue ouzbèke, renforcée par le changement d'alphabet. Ici comme ailleurs, la population relève d'une pluralité des origines et des pratiques que la nouvelle idéologie d'État impose de refouler, de masquer pour se conformer à la nouvelle généalogie symbolique de l'État et échapper au soupçon d'illégitimité. Comme en Côte d'Ivoire, et comme en France, la polarisation politique sur l'origine et l'identité nationale déstabilise non seulement les minorités allogènes mais fragilise en fait, de proche en proche, des fractions entières de la population, sinon la société dans son ensemble.

L'adoption par l'État d'une idéologie de l'identité nationale consiste à asseoir les fondements de l'État sur un principe d'autochtonie. Celui-ci est recherché dans le passé le plus lointain en mobilisant l'ensemble l'appareil scientifique, et dans le présent en exaltant et en renforçant les traditions nationales. Ce travail idéologique de légitimation de l'État opère un basculement symbolique et un renversement de la citoyenneté. Dans le système soviétique, la « nationalité » qui avait été instituée dans les années 1920 était en effet subsumée par la citoyenneté soviétique. Celle-ci ne reposait nullement sur l'origine — en dépit de la suprématie indéniable de la Russie et des Russes — mais sur l'adhésion politique et idéologique. Comme en Côte d'Ivoire mais de façon bien plus systématique et bien plus affirmée encore, la citoyenneté relevait de la participation au projet de modernisation de la société mis en œuvre par l'État, sous l'égide du communisme. C'est dans ce cadre qu'existaient les appartenances nationales, et que les « traditions nationales » étaient combattues, tolérées ou encouragées, selon les périodes et au gré des compromis que le régime soviétique tentait de trouver avec les populations locales. Le nouvel État indépendant se définit au contraire entièrement dans l'appartenance nationale et l'autochtonie : il s'ancre dans la grandeur d'une identité nationale passée et promet un avenir radieux, comme à l'époque soviétique, à la différence que l'horizon est désormais tout entier défini par la promesse d'une identité nationale rayonnante.

Un monde paradoxal d'autochtones dans le marché

Dans les trois cas qui ont été exposés ici, l'identité nationale, comme production idéologique, exprime un processus d'autochtonisation de l'État. Dans les trois cas, il s'agit bien d'inventer de toute pièce une autochtonie dont la pensée était auparavant absente, ou quasiment absente. Cette invention de l'autochtonie apparaît fondée sur des ressorts radicalement différents d'un contexte à l'autre : elle s'approfondit en Ouzbékistan dans une conceptualisation de la nation comme « ethnos » (c'est-à-dire essentialisée) et dans une réécriture scientifique de son histoire longue, les disciplines archéologiques, historiques et ethnographiques étant amenées à jouer un rôle de premier plan ; en Côte d'Ivoire elle refonde l'origine dans la parenté, l'appartenance ethnique et villageoise, opérant ainsi une synthèse et un dépassement conservateur de la composition « ethnique » de la nation ; en France, où de telles formulations de l'ethnicité contrediraient la conception universaliste dans laquelle se moule l'État, elle procède par abstraction, en essentialisant le lien entre cet État universel (la république et ses valeurs) et les fractions sociales implicitement désignées autochtones. Dans tous les cas — et c'est là où les analyses critiques se trompent généralement de cible et, masquant en partie les significations de ces processus, contribuent à les entériner — ce n'est

pas la manière dont est défini précisément le cercle des « autochtones » qui apparaît comme élément fondamental : ce cercle des autochtones échappe d'ailleurs toujours, et se disloque à mesure que sa définition tente de l'approcher, car la logique intrinsèque est d'exclure et non d'intégrer. L'identité nationale est une chimère quelle que soit sa conception ; l'analyse et la critique doivent en conséquence porter non sur la forme, mais sur le processus lui-même et la manière dont il redessine l'assise symbolique des États contemporains autour de la production d'un autre menaçant à refouler. Ce processus symbolique inscrit la production du soi, de l'« autre » et de l'État dans le cadre du marché globalisé.

En Ouzbékistan comme en Côte d'Ivoire, le phénomène de valorisation quasi-exclusif de l'identité nationale est d'autant plus brusque qu'il s'opère dans un contexte d'effondrement économique qui met en péril les représentations que les sociétés se faisaient d'elles-mêmes et de leur place dans le monde. En Ouzbékistan, l'annonce rhétorique de l'État, continuellement répétée, se trouve en total décalage avec une réalité qui peut être rapidement caractérisée par le passage d'une grande puissance à un État marginalisé et enclavé, par la ruine de l'économie, une paupérisation massive de la population, des migrations (des campagnes vers les villes et d'Ouzbékistan vers l'étranger) qui touchent toutes les fractions sociales, tandis que l'argent est devenu à la fois d'un accès problématique et le critère nouveau de différenciation sociale. En Côte d'Ivoire, les passions suscitées par l'« ivoirité » interviennent dans une situation de crise économique des années 1980 marquée par les fermetures d'usines et les licenciements, les plans d'ajustement structurel disqualifiant les élites dirigeantes et ternissant l'image d'une société qui se pensait jusqu'alors au premier rang du développement en Afrique subsaharienne et qui alimentait sur cette base un mépris des pays voisins et de leurs ressortissants. Là aussi, la figure de l'insolvabilité a fait son apparition et obsède la société tout entière²⁰ ; le manque d'argent est devenu une antienne reprise en chœur par tous et qui, en particulier, s'exprime abondamment dans les nouveaux styles musicaux nés au tournant des années 1990 de la complainte des étudiants « conjoncturés », en conflit avec l'État.

En France, le processus est le même, bien que la situation ne puisse être qualifiée d'effondrement économique, en dépit du démembrement progressif des anciens pôles industriels, et bien qu'à la différence de l'Ouzbékistan et de la Côte d'Ivoire qui occupent une position marginalisée dans le marché globalisé, l'État français se situe au cœur de la production et de la diffusion mondiale du modèle de l'économie de marché et de l'idéologie néolibérale qui le sous-tend. Les diverses versions de l'idéologie de l'identité nationale en gestation, portées aussi bien par l'extrême droite et la droite que par la gauche devenue « républicaine », surviennent dans la conjoncture des années 1980 qui suit les crises pétrolières et que l'on peut rapidement caractériser, sur le plan socioéconomique, par l'apparition d'un chômage endémique et la mise en cause du modèle de travail salarié ; sur le plan idéologique par un revirement qui instaure une domination durable du néolibéralisme et de l'« économie de marché ». Dans cette conjoncture dite « de crise » où se mettent en place les mécanismes de financiarisation et de mondialisation de l'économie capitaliste, la figure des « nouveaux pauvres » fait son apparition, tandis que l'argent et le profit font l'objet d'une fascination qui se diffusera de plus en plus dans la société au fil des années 1990 et 2000, parallèlement à l'obsession pour la compétitivité et la rentabilité ainsi qu'au développement de ce que d'aucuns désignent comme le culte de la performance²¹. Il est d'ailleurs tout à fait remarquable que ce soit Nicolas Sarkozy qui a inscrit dans le registre politique la notion d'identité nationale et exprimé dans les mises en scène du pouvoir la fascination pour l'argent au point que les médias le surnomment le « président bling-bling ».

²⁰ Cf. A. Marie : « “Y a pas l'argent” : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, 36-142, 1995 : 303-324.

²¹ A. Ehrenberg : *Le culte de la performance*. Paris, Hachette, 1991.

Les idéologies de l'identité nationale engendrent des représentations contradictoires et ne confèrent pas nécessairement aux gouvernants le surcroît de légitimité qu'ils recherchent lorsqu'ils en manient la symbolique : l'instabilité et la crise politique de la Côte d'Ivoire le montrent bien, tout comme l'illégitimité du régime politique en Ouzbékistan. Néanmoins, l'efficacité de ces productions idéologiques réside dans la revalorisation symbolique qu'elles opèrent dans le cadre de la mondialisation du capitalisme : elles détournent les processus d'identification d'un projet politique qui s'est effondré et se trouve discrédité (développement, communisme). Dans un monde régi par le marché et la valeur marchande, elles dissocient la représentation de soi d'une performance économique devenue négative ou fragile et tentent de proclamer une valeur « nationale » autoréférentielle, détachée de tout contenu concret pour être fondée entièrement dans l'origine et l'identité. Les conceptions de la citoyenneté s'en trouvent bouleversées, voire totalement inversées. A nouveau, on peut observer que, sur le plan des réaménagements symboliques, le phénomène est tout à fait analogue dans les trois cas, à cette différence essentielle que les significations produites par les transformations économiques s'avèrent plus ambivalentes dans le cas de la France. Il s'agit d'un monde entièrement tendu vers la compétition et la performance, happé dans une concurrence internationale exacerbée qui le fragilise dans sa structure interne. Si l'identité nationale — l'expression de l'autochtonie — emprunte les accents d'une proclamation de la valeur universelle de la république, c'est précisément pour en conjurer l'effondrement et en ressusciter les significations de manière chimérique : l'État est de fait dominé par les marchés et la finance, et la république se réduit à peu de chose, comme le révèle au grand jour le développement de la crise de l'endettement des États européens en 2011. Aussi la survalorisation de soi que contient l'identité nationale procède-t-elle en premier lieu par la dévalorisation de l'autre, musulman, immigré, ancien colonisé et sous-développé, qui figure un danger fantasmatique d'invasion et de régression.